



République Française
Département
Cher

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécy
séance du 12 février 2024

Date de la convocation
06/02/2024

Date d'affichage
07/02/2024

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 14
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 14

L'an 2024 et le 12 février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine ; MM BOUGRAT Patrick, FERRAND Christian, LAUNAY Aurélien, MOUROUX Francis, MILLIET Thomas, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : Mmes CAMUZAT Aurélie (a donné pouvoir à Elodie BRAS), CACHO Magalie (a donné pouvoir à Aurélien LAUNAY), CHOLLET Fanny (a donné pouvoir à Catheline DEROUET), Mr GANGNERON Antoine (a donné pouvoir à Christian FERRAND)

Secrétaire de séance : Mr Aurélien LAUNAY

Réf : 2024_06

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Demande de subvention à la DETR

La commune de Brécy a pour projet de construire une nouvelle cantine scolaire et souhaite déposer une demande de subvention auprès de la DETR pour l'aider à financer ce projet.

Une note de présentation a été rédigée, ainsi qu'un tableau de financement (joint à cette délibération).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions)

- adopte l'opération de construction d'une nouvelle cantine scolaire
- valide le budget total de l'opération : 830 167.50€ HT
- inscrit ce projet au budget annuel de la commune 2024
- valide la demande de subvention auprès de la DETR d'un montant de 415 083.75€, correspondant à 50% du budget total HT

Mention exécutoire : Oui

Acte rendu exécutoire après
dépôt en préfecture de Bourges
le

Et publication ou notification
du

Une demande de subvention sera également réalisée auprès du Conseil Départemental du Cher, pour un montant de 166 033.50€, correspondant à 20% du montant total HT des travaux.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
En mairie, le 15 février 2024

Le Maire

Le secrétaire de séance

